



Se débarrasser d'armes trouvées.

Par 850Stone

Bonjour,

Mes parents sont décédés et je suis en train de vider leur maison pour la vendre. J'ai trouvé dans la cave quelques fusils et carabines dont certaines armes militaires de la dernière guerre.

J'ai vu que l'on peut les remettre au commissariat ou à la gendarmerie pour destruction. Quelqu'un a déjà fait ça ? Comment ça se passe ? Je pense qu'il ne suffit pas de se pointer les armes à la main...

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Il y a un formulaire à remplir :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16883]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16883[/url]

Ensuite il faudra simplement apporter les armes à la gendarmerie :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F37346/1?idFicheParent=F37333]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F37346/1?idFicheParent=F37333[/url]

Les armes devront être transportées démontées, idéalement dans un contenant fermé à clef.

Si vous ne pouvez pas le faire, contactez la gendarmerie pour prendre un rendez-vous ou proposer qu'on vienne les prendre chez vous.

En attendant gardez tout cela sous clef.

Par TUT03

Bonjour

vous pouvez aussi vous adresser à un armurier qui vous remettra un reçu et une attestation de destruction

Par Rambotte

Le plus facile à trouver près de chez soi est souvent une gendarmerie ou un commissariat de police. Le document peut être fourni et rempli sur place.

Par CHARLESLEM

Bonjour ma soeur et son mari au décès de son beau-père qui était un peu collectionneur a retrouvé des armes dernière guerre et armes de différents pays récentes... Et des antiques de 1850 bon elles n'étaient plus en état de faire du mal car rouillées et il manquait des pièces et pas réparables alors ils les ont gardées mais la gendarmerie les a quand même - ils ont fait venir la gendarmerie - c'est le plus simple ils font le nécessaire et l'administratif avec vous et repartent avec. Voilà franchement faites appel aux gendarmes si vous avez des documents d'achat c'est encore mieux.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Je précise qu'il est fortement recommandé de les contacter avant de vous déplacer avec les armes. Vous pouvez les appeler pour expliquer votre situation (découverte d'armes suite à un décès, souhait de les remettre).

Par 850Stone

Merci pour les réponses.